

L'an 2026 et le 21 mai à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

Délibération N° 21-05-2026 / N°47

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Mathieu Louis, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Christophe Rose, Harold Tétu, Philippe Verret, Christophe Ansquin, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pascal Glavieux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillieze, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Roland Descamps, Eric Caron, Joël Toursel, Ludovic Duriez, Yves Lieppe, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdre, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 104

Absents excusés : Michel Petit, Benoit François.

Absents suppléés : Pascal Dionnet suppléé par Didier Briout, Philippe Cojon suppléé par Eric Théry, David Dubois suppléé par Bernadette Peze, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniz, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents : Patrick Roblot, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, Luc Delaporte, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Rodrigue Hotte, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Sylvie Gabez ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Maurice Soyez ayant donné à Monique Debeaumont, Julien Bellengier ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Arnaud Ricq ayant donné procuration à François Coquart, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Dominique Verdel ayant donné procuration à Serge Leu, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Gilbert Cottin ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Alexandre Decry ayant donné procuration à Hubert Tassencourt, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Julie Théret ayant donné procuration à Françoise Détourné, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Pascal Mestan

Environnement - Validation du programme de travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur le secteur de Pas-en-Artois

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La délibération n°5 du 10 avril 2026 donnant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
- L'avis favorable émis par le bureau en date du 13 mai 2026

Considérant que

- Dans le cadre de la poursuite du programme de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur le secteur de Pas-en-Artois, Monsieur le Vice-Président indique aux membres de l'assemblée communautaire que les ouvrages suivants sont prévus :

- - 1 retenue collinaire de 6280 m³ à Grincourt-les-Pas,
- 5 barrages de creuse de 3422 m³ à Grincourt-les-Pas,
- 5 barrages de creuses de 4373 m³ à Mondicourt,
- 1 bassin de rétention de 5030 m³ à Pas-en-Artois.

Il précise que :

- la conception des ouvrages est finalisée (au stade Avant-Projet),
- les acquisitions foncières des emprises nécessaires pour les ouvrages prévus sur Grincourt- les-Pas et Pas-en-Artois sont finalisées,
- un bail emphytéotique est en cours de mise en place pour les ouvrages prévus sur Mondicourt,
- un inventaire faune / flore / habitats d'un an va être engagé sur les sites comportant les barrages de creuse à Grincourt-les-Pas et Mondicourt.

Monsieur le Vice-Président propose de valider comme suit la programmation des travaux :

Dépenses	Montant HT prévisionnel	Financement prévisionnel	Montant HT
<p>Études : levés topographiques, inventaires faune / flore, tests de perméabilité, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre</p> <p>Foncier : frais de géomètre, frais de notaire, coûts d'acquisition, indemnité d'éviction</p> <p>Travaux</p>	<p>1 405 485 € dont 1 159 725 € de travaux (estimation au stade AVP)</p>	<p>Subventions sollicitées : Etat au titre du Fonds Vert 2026 Agence de l'Eau Artois-Picardie</p> <p>Autofinancement : CCCA + communes</p>	<p>711 234 € 304 579 € 389 672 €</p>

Monsieur le Vice-Président précise que le Département du Pas-de-Calais sera également sollicité. Cependant, les modalités et possibilités de financement de ce partenaire n'étant pas connues, sa participation éventuelle n'a pas été intégrée au plan de financement.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le programme de travaux de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur le secteur de Pas-en-Artois comme présenté ci-avant,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette opération (convention, demandes de permission de voirie, autorisation d'urbanisme),
- d'autoriser le Président à lancer ces opérations dans la limite des crédits prévus au budget.

Le secrétaire de séance

Pascal Mestan

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/05/2026 et publication ou notification du 28/05/2026

